



Municipalité de Bretonnières

Aux membres du Conseil Général
1329 Bretonnières

Bretonnières, le 5 mai 2025

**Préavis municipal no 4/2025 pour le Conseil général du 11 juin 2025
Remplacement de la production de chaleur (chauffage et ECS) du bâtiment de
la maison de commune à la rue du Battoir 1**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil général le présent préavis portant sur les travaux de remplacement de la production de chaleur du bâtiment de la maison de Commune à la Rue du Battoir 1 à Bretonnières.

La chaudière actuelle, installée en l'an 2000, montre des signes de vétusté croissante. Dès 2024, divers dysfonctionnements sont apparus, notamment une dégradation de l'isolation de la chaudière, la corrosion de la cuve d'eau chaude sanitaire, ainsi que plusieurs défauts d'étanchéité sur le conduit d'évacuation des fumées. En avril 2025, il a également été nécessaire de remplacer le brûleur. Selon le fournisseur, la durée de vie moyenne d'une chaudière de ce type est d'environ 15 ans. Or, celle qui est actuellement en service a déjà atteint les 25 ans. Afin de prévenir une panne majeure pendant la saison de chauffage, il est décidé de remplacer la chaudière actuelle du bâtiment de la maison de commune lors de l'été 2025.

Si les chaudières à mazout restent autorisées par la législation cantonale et demeurent plus avantageuses sur le plan financier à court terme, la Municipalité considère qu'il est de sa responsabilité de privilégier une solution fondée sur les énergies renouvelables.

Préavis no 4/2025 – Remplacement de la production de chaleur (chauffage et ECS) du bâtiment de la maison de commune à la rue du Battoir 1

L'option d'une pompe à chaleur de type air/eau a été écartée en raison de l'absence d'isolation thermique du bâtiment, ce qui compromettrait son efficacité. La géothermie n'est pas envisageable sur le territoire communal, et aucun réseau de chauffage à distance n'est accessible à proximité.

Dès lors, il est proposé d'installer une chaudière à pellets, couplée à des panneaux solaires thermiques, afin d'assurer une production de chaleur durable et respectueuse de l'environnement.

Il est proposé de répartir le préavis en deux points distinct :

- a) Remplacement de la production de chaleur par une chaudière à pellet
- | | |
|--|-----------------------|
| - Frais chauffage-sanitaire (selon offre Mamie) | 45'900.- |
| - Frais électricité (selon offre Telectric) | 4'000.- |
| - Frais de fumiste (selon offre Mamie) | 1'500.- |
| - Frais d'aménagement local (estimation) | 1'500.- |
| - Divers et imprévu (~5%) | 3'000.- |
| Sous-total (HT) | 55'900.- |
| + TVA | 4'600.- |
| A déduire subvention du programme bâtiment M-03 | <u>8'500.-</u> |
| Prix total (TTC) | 52'000.- |
- b) En complément du remplacement de la production de chaleur, ajout de panneaux solaires thermiques pour ECS et chauffage
- | | |
|--|-----------------------|
| - Frais chauffage-sanitaire (selon offre Mamie) | 17'500.- |
| - Frais électricité (estimation) | 1'500.- |
| - Ferblanterie (estimation) | 2'500.- |
| - Divers et imprévu (~5%) | 1'500.- |
| Sous-total (HT) | 23'000.- |
| + TVA | 2'000.- |
| A déduire subvention du programme bâtiment M-08 | <u>8'000.-</u> |
| Prix total (TTC) | 17'000.- |

Le choix du fournisseur de la production de chaleur se porte sur l'entreprise Buderus.

Il est possible de mettre en place de production de chaleur des fournisseurs KWB et Heitzmann, moyennant des plus-values :

⇒ KWB : + CHF 13'000.-

⇒ Heitzmann : + CHF 8'500.- mais ne propose pas de solaire thermique.

FINANCEMENT

Le financement de ces travaux sera assuré par la trésorerie courante avec un amortissement selon les directives en vigueur.

CONCLUSIONS

Ce préavis a été inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 11 juin 2025 et a été soumis à la commission de gestion et finances.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir :

1. Accepter le remplacement de la production de chaleur de la maison de commune par une chaudière à pellets **Buderus** pour un montant total de **CHF 60'500.- TTC**, hors déduction de la subvention M-03
2. Accepter l'ajout de panneaux solaire thermique **Buderus** en complément du remplacement de la production de chaleur pour un montant total de **CHF 25'000.- TTC**, hors déduction de la subvention M-08
3. Prendre note que ces travaux seront financés par la trésorerie courante

La Municipalité

Le Syndic
Pierre-Daniel Collomb



La Secrétaire
Sandrine Falcy

